[Date]

*Par courriel :* ministre@education.gouv.qc.ca ;

 Eric.Blackburn@education.gouv.qc.ca

Jean-François Roberge, ministre

Éric BlackBurn, sous-ministre

Ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur

Édifice Marie-Guyart

1035, rue de la Chevrotière

Québec (Québec) G1R 5A5

**Objet : RENTRÉE COLLÉGIALE AUTOMNE 2020**

Messieurs,

La session d’hiver 2020 s’achève dans les cégeps et il nous semble important de faire un retour sur les derniers mois pour mettre en contexte nos préoccupations et nos demandes en vue de la rentrée de l’automne 2020.

Lorsque le ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur (MEES) a annoncé la reprise des activités d’enseignement à distance dans les cégeps, les enseignantes et les enseignants ont mis la main à la pâte et travaillé à toute vapeur pour assurer la poursuite de la session dans les conditions les plus adéquates possible malgré la situation de crise qui avait cours. Ainsi, des efforts importants ont été déployés dans l’urgence pour adapter l’enseignement et trouver des manières rigoureuses de transmettre les compétences en assurant l’encadrement des étudiantes et des étudiants. Rappelons que les conditions d’enseignement et d’apprentissage étaient particulièrement difficiles, non seulement en raison de l’urgence et du mode virtuel, mais aussi parce que la crise a plongé le personnel enseignant — tout comme la population étudiante —dans un contexte où la conciliation famille-travail-études s’est révélée complexe, exigeante, épuisante. Nous déplorons également l’iniquité dans les conditions d’étude, qui a eu un impact sur une grande partie de la population étudiante. Malgré tout le travail qui a été effectué dans l’objectif de réussir à terminer la session, nous ne pouvons nous résoudre à accepter que plusieurs étudiantes et étudiants aient été « sacrifiés » malgré l’effort collectif, particulièrement celles et ceux qui sont les plus vulnérables.

Alors que la crise sanitaire se prolonge, les perspectives d’une rentrée d’automne marquée elle aussi par des conditions d’enseignement « de crise » suscitent de nombreuses inquiétudes au sein du personnel enseignant des cégeps. Les modalités d’enseignement virtuelles dites « non présentielles », utilisées exceptionnellement cette session, devraient être envisagées à la session d’automne 2020 uniquement après avoir privilégié l’enseignement en présence, qui permet d’établir une relation pédagogique plus propice à la persévérance et à la réussite scolaires. Rappelons que les enseignantes et les enseignants, à la fois experts disciplinaires et pédagogiques, sont responsables de la qualité et du contenu des cours : aussi, c'est à elles et eux qu'il revient de déterminer les modes d’enseignement jugés les mieux adaptés aux contenus de leurs cours ainsi que les outils appropriés. Cela doit se faire, il va sans dire, en garantissant la sécurité des milieux d’enseignement et en portant une attention particulière au bien-être physique et psychologique des personnes dans le respect des recommandations de l’Organisation mondiale de la santé (OMS), de la Direction de la santé publique du Québec et de l’Agence de la santé publique du Canada. Dans cette perspective, nous demandons aux collèges de se doter d’un plan d'action tenant compte des besoins des populations plus vulnérables à la COVID-19.

De plus, il est clair que, dans les conditions actuelles et en l’absence de mesures ainsi que de ressources suffisantes, la prochaine session exclura de nombreuses étudiantes et étudiants ou mettra leur réussite en péril, et ce, malgré la détermination manifeste de leurs enseignantes et enseignants à participer encore une fois à « l’effort de guerre » en mettant à contribution leur grande expertise, leur professionnalisme et leur capacité d’adaptation. Aussi, pour réunir les conditions favorisant réellement la réussite et assurant l’équité cet automne, nous devons aller au-delà de l’idée de « sauver les meubles ». Il faut mettre en place, de concert avec nous, des balises nationales relatives à l’enseignement dans le contexte de la crise sanitaire qui assurent une équité entre les membres du personnel enseignant, entre les étudiantes et les étudiants ainsi qu’entre les établissements d’enseignement, notamment sur le plan des équipements informatiques et du matériel ergonomique nécessaires au télétravail tout comme sur celui de l'accès à des services de garde. À ce titre, le MEES doit rendre disponible un financement permettant le remboursement des dépenses engagées par le personnel enseignant pour l’achat du matériel requis dans un contexte d’enseignement en mode « non présentiel ».

Étant donné l’adaptation importante que la situation génère, nous exigeons des aménagements temporaires au RREC pour permettre, entre autres choses, de modifier le calendrier de la session et le nombre d’heures contact d’un cours afin de tenir compte de la préparation et des activités d’encadrement hors classe de même que de la correction. Dans un même esprit, nous exigeons des ressources enseignantes additionnelles, entre autres pour réduire la taille des groupes en présence et à distance dans le respect de la santé et de la sécurité, et pour assurer l’encadrement nécessaire aux étudiantes et aux étudiants, pour reconnaître et compenser le temps d’adaptation, de préparation et de correction supplémentaire que nécessite l’enseignement en mode « non présentiel » ou hybride ainsi que pour parer à la surembauche générée par le contexte. Il en va de même pour la formation continue, à propos de laquelle il faut convenir de modalités de rémunération nationales tenant compte du travail supplémentaire de concertation, de formation, de préparation, d’encadrement et de correction.

Par ailleurs, le MEES doit assurer un financement plancher minimal adéquat des cégeps afin d’éviter les pertes d’emploi, les déficits et la désorganisation qui pourraient découler d’une baisse temporaire trop importante des inscriptions dans le réseau collégial. Il ne faut pas fragiliser ce dernier, dont la force réside particulièrement dans sa présence sur tout le territoire du Québec.

Enfin, dans un contexte de crise, nous nous attendons à ce que les processus non urgents puissent être mis en veilleuse selon l’évaluation qu’en fait le personnel enseignant, notamment les activités relatives aux révisions nationales de programme. Nous exigeons également la suspension du processus de mise en disponibilité ainsi que le maintien de l’arrêt temporaire de l’évaluation administrative. Finalement, nous revendiquons l’introduction d'un congé avec cumul de l’ancienneté et de l’expérience pour répondre aux contraintes liées à la conciliation famille-travail en situation de crise.

Si l’éducation est réellement une priorité nationale, il est essentiel de nous donner des moyens à la hauteur du défi à relever.

Veuillez recevoir, Messieurs, mes salutations distinguées.

[SIGNATURE]

Membre du Syndicat des professeures et professeurs du Collège de Maisonneuve

3800 rue Sherbrooke Est, local A-4452

Montréal, Québec

H1X 2A2

c.c.  Votre député-e local-e, (pour trouver les coordonnées de son député local : <http://www.assnat.qc.ca/fr/deputes/index.html> )